



BREF MUNICIPAL DE COUCHEY

Bref d'informations N° 307.

SYNTHÈSE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026.

* * *

Les comptes rendus intégraux des Conseils Municipaux seront consultables aux différents tableaux d'affichage situés sur la commune : Mairie – Rue Antoine Bolnot – Rue Édouard Herriot, sur le site internet de la mairie : www.mairie-de-couchey.fr, au secrétariat de mairie.

Étaient présents : Mesdames GAUTHIER – CARRÉ – GAUTHRONNET – LIOGER – PERRAUDIN – PERROT et QUÉTIER. Messieurs CARRÉ, ETIENNE, BIGUEUR, JEANNIN et KOHUT.

Procurations de : Monsieur COLLIN à Madame CARRÉ.

Monsieur OLLIVIER à Madame GAUTHIER.

Madame ROUGEUX à Madame LIOGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe ETIENNE.



BUDGET / FINANCES

- . **Fixation des tarifs d'occupation du domaine public communal :** le Conseil Municipal, par 14 voix pour et une abstention, décide qu'à compter du 1^{er} juillet 2026, le tarif d'occupation du domaine public, à titre commercial, pour l'installation d'une terrasse, fera l'objet d'une redevance s'élevant à **2 €/m²/nombre de mois d'utilisation**.
- . **Projet de contrat ORE :** le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de signer **un contrat Obligation Réelle Environnementale avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne**, pour une durée de 20 ans, en vue d'assurer la gestion et la préservation des pelouses sèches sur la zone Natura 2000, et autorise le Maire à **signer l'acte notarié** inhérent à cet accord, dont les frais seront partagés entre la commune et le Conservatoire.



INFORMATIONS DIVERSES

- . **Élection de deux adjoints supplémentaires :** suite à la délibération en date du 05 juin dernier, le Conseil Municipal procède à l'élection de deux adjoints. Est élue **par 8 voix**, 5 votes blancs, une voix pour la liste Perraudin/Kohut et une voix pour la liste Kohut/Lioger, la liste Gauthronnet/Kohut. Sont ainsi nommés : **Madame Lucile GAUTHRONNET**, 3^{ème} adjointe en charge des finances, et **Monsieur Ghislain KOHUT**, 4^{ème} adjoint en charge des bois et de l'environnement. L'enveloppe indemnitaire globale prévue dans le budget primitif 2026, étant suffisante, **Mesdames Apolline PERRAUDIN et Virginie ROUGEUX**, demeurent respectivement conseillères déléguées à l'enfance-jeunesse/affaires scolaires et aux manifestations communales.
- . **Comités consultatifs communaux :** le Conseil Municipal ayant validé la composition de l'ensemble des comités consultatifs communaux, désormais au complet, **les travaux de ces instances consultatives** vont pouvoir débiter pour certaines, ou s'intensifier pour celles qui ont déjà commencé à travailler, et chaque responsable de comité prendra contact avec les personnes concernées. Les listes ainsi définies sont consultables au secrétariat de mairie.
- . **Centre Communal d'Action Sociale :** les membres du Conseil Municipal valident la constitution du CCAS, établissement public administratif rattaché à la collectivité qui, outre **le Maire, Président de droit**, est composé de **6 membres élus** : Mesdames Gauthier, Gauthronnet, Perraudin-Beugin, Perrot, Rougeux, Monsieur Etienne et de **6 membres non élus** : Mesdames Boulère, Hudelot, Lamia, Molina, Sirugue, et Monsieur Moïno.

6 personnes supplémentaires constituent la **sous-commission** qui apportera son aide lors de la distribution des colis de Noël aux aînés : Mesdames Buchalet, Benoît, Fuentes, Bonneaud-Etienne, Gautheron et Vignal.

. Désignation de délégués communaux :

- Délégué du collège des élus au CNAS (Comité National d'Action Sociale) : **M. Gilles CARRÉ.**
- Déléguée du collège des agents au CNAS : **Mme Stéphanie VALLIOT.**
- Représentants de la commune au GIP (Groupement d'Intérêt Public) ARNIA : **M. Christophe ETIENNE.**

. Nomination des membres de la Commission de contrôle des listes électorales : le Conseil Municipal étant composé de deux listes, les représentants de cette commission doivent provenir, dans l'ordre de présentation dans le tableau du Conseil Municipal, de la **1^{ère} liste pour 3 d'entre eux**, et de la **seconde pour 2 d'entre eux**. Sont volontaires pour siéger à cette commission : **Monsieur Bernard BIGUEUR, Madame Apolline PERRAUDIN-BEUGIN, Madame Marianne CARRÉ, Madame Nadine QUÉTIER et Madame Brigitte PERROT.**

. Commission communale des impôts directs : cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année, son avis sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. La **nomination des commissaires est effectuée par le Directeur régional/départemental des finances publiques**, à partir d'une liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal, en nombre double de celui qui est nécessaire. Ainsi, 24 redevables au titre de la taxe foncière et/ou de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et/ou de la contribution foncière des entreprises sont proposés à la DRFiP, en vue de constituer la CCID. Parmi eux, 6 seront désignés titulaires, et 6 suppléants au sein de cette commission.

. Désignation des membres à la commission Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) : cette commission est conçue comme un lieu de dialogue et de concertation autour du patrimoine, de sa protection et de la qualité architecturale, y compris l'examen de projets complexes. Elle apporte une réponse à l'obligation légale de « doter les SPR d'outils de médiation et de participation citoyenne », telle que prévue par la loi de 2016. Elle est composée de 4 collègues :

. Membres de droit : le Maire, un représentant du Préfet, le Directeur Régional des Affaires Culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France.

. Membres nommés divisés en 3 catégories : 3 représentants d'associations locales, 3 personnalités qualifiées et 3 élus, qui seront **Christophe ETIENNE, Brigitte PERROT et Bernard BIGUEUR.**

. Cloches église : certains riverains alertent la mairie sur le bruit occasionné par les cloches de l'église. Une étude sera établie par Monsieur Etienne auprès de l'entreprise Froty, et une autorisation sera demandée à Monsieur le curé, pour remplacer le tintement des grosses cloches par celui des petites, **de 22 heures à 7 heures**, en période de canicule déclenchée par la Préfecture.

. Plan d'aménagement de la forêt communale : les précisions demandées à l'Office National des Forêts ayant été apportées aux membres du Conseil Municipal, ceux-ci, à l'unanimité, acceptent le nouveau Plan d'aménagement de la forêt communale **2026-2045.**



SERVICES MUNICIPAUX OU INTERCOMMUNAUX

. Recensement citoyen : les jeunes nés **entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2010**, sont priés de bien vouloir se présenter au secrétariat de mairie, après leur date d'anniversaire, afin de se faire recenser. Munissez-vous de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile, et du livret de famille.

. Services municipaux : en raison de l'organisation du Tour de France féminin, **le secrétariat de mairie et l'agence postale communale seront exceptionnellement fermés le mardi 04 août 2026.**

. Désignation du référent déontologue des élus auprès du Centre de Gestion : à l'unanimité, le Conseil Municipal donne mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte-d'Or, aux fins de nommer, en son sein, un **référént déontologue de l' élu local** que tout élu peut consulter, et qui est chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques énoncés dans le Code Général des Collectivités Territoriales, et autorise le Maire à signer la convention d'exécution inhérente à cette mission.



. **Mardi 04 août 2026** : Contre-la-montre du Tour de France féminin.

Rappel : la circulation sera strictement interdite à tous véhicules à partir de 11 heures 30, sur la totalité de la RD 122, ainsi que pour traverser le village dans le sens est-ouest et ouest-est. Les personnes résidant dans le haut du village devront prévoir, soit de ne pas avoir à se déplacer, soit de stationner leur véhicule au-delà de la Route des Grands-Crus. De plus, les piétons ne pourront traverser la RD 122, sur autorisation des signaleurs, que via la rue Jules Ferry. Merci aux personnes devant recevoir des soins ou autres livraisons de repas à domicile entre 11 heures 30 et 17 heures 30 - au passage de la voiture-balai - de se signaler en mairie.

La municipalité a besoin de l'aide de toutes les personnes bénévoles pour la création et la mise en place de décorations, l'animation... Contacter Madame Apolline PERRAUDIN-BEUGIN par mail adressé à enfancejeunesse.couchey@gmail.com

. **Dimanche 30 août 2026** : **Fête Patronale**, sur la place de la mairie, dans la cour de la salle Champs Perdrix, et dans la rue Abbé Cochet, **de 10 heures à 18 heures**. Animations, nombreux artisans, manège enfantin, restauration, buvette...Entrée gratuite. **Le Comité Festivités fait appel aux bonnes volontés qui souhaiteraient apporter leur aide en tant que bénévoles, lors de cette fête annuelle**. Merci de bien vouloir prendre contact avec Mesdames Émilie LIOGER ou Virginie ROUGEUX par mail adressé à festivites.couchey@gmail.com
Dans le même temps, une **exposition culturelle** organisée par l'association paroissiale, sera présentée à l'église.

. **Samedi matin 03 octobre 2026** : l'association AAIC proposera un événement **Octobre rose** dans la cour de la mairie.

. **Samedi 03 et dimanche 04 octobre 2026** : exposition annuelle de l'atelier dessin/peinture, organisée par l'Association AAIC, à la salle Albert Derey.

LIBRE EXPRESSION DE LA LISTE « Couchey village dynamique »

Nous avons demandé qu'un rappel des articles 1 et 4 de la Charte de l'Élu local soit effectué à tous les élus municipaux concernant l'utilisation des coordonnées postales, téléphoniques et numériques. Celles-ci devant être réservées strictement aux échanges liés à la gestion de la commune.

Nous souhaitons qu'un compte-rendu des réunions des Comités Consultatifs et du CCAS soit adressé à l'ensemble des élus.

Brigitte Perrot, Nadine Quétier, Marc Jeannin

coucheyvillagedynamique@outlook.fr